



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
04-219-0233-20231004-VI-DEL-2023-073-DE  
Date de réception en préfecture : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-073

Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 34

Présents : 29

Votants : 32

**Objet :** Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Etampes et son CCAS, pour la mise en œuvre d'une procédure de marché public pour l'achat d'électricité

L'an deux mille vingt-trois, le 4 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :** Mme Claude MASURE représentée par M. le Maire, M. Joël NOLLEAU représenté par M. Jean-Michel JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Kadiatou LY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20231004-VI-DEL-2023-073-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 27 septembre 2023,

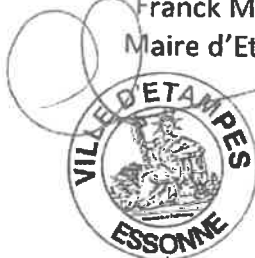
**VU** le formulaire de demande prêt de matériel aux associations, particuliers, scolaires, institutions dont le règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal,

**CONSIDERANT** qu'il convient de lancer une procédure permettant à la fois, l'achat d'électricité pour l'ensemble des contrats inférieurs à 36 KVA de la ville d'Etampes et de son CCAS, et le renouvellement du marché d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 KVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de la ville, pour la passation d'un marché public pour la fourniture d'électricité,
- Approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de la ville, pour la passation d'un marché public pour la fourniture d'électricité,
- Désigne la ville d'Etampes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes et autorise que la Présidence de la commission d'appel d'offres soit à la charge de la ville d'Etampes,
- Approuve les modalités de mise en œuvre de la procédure de marchés publics indiquée précédemment et autorise la ville d'Etampes représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise la ville d'Etampes, en qualité de coordonnateur du groupement à signer et notifier les marchés, chacun des membres du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

Franck MARLIN  
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ...0.6.OCT.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.